

Image not found or type unknown



# Compensation du droit viager

Par **Fab\_88**, le **03/12/2012** à **05:02**

Bonjour,

Est ce que la compensation financière du droit viager sur l'habitation principale pour le conjoint survivant (dans le cas d'un abandon de ce droit) est compté comme un avantage en nature et doit être inclut dans sa part d'héritage ?